



Les Infos de la R.O.S.E.

Informations de la Région Ornithologique du Sud Est - N° 8 : septembre 2013

<http://www.r13rose.fr/>

Édito

Cher(e) ami(e) éleveur (se)

Ce chaud et bel été 2013 vit ses dernières journées et déjà se profile l'automne et ses nombreux rendez-vous pour notre petit monde ornitophile. Bon nombre de nos oiseaux sont encore en période de mue mais d'autres ont déjà franchi cette étape et sont fin prêts pour les premiers concours. Certains vont donc avec eux reprendre la route, qui vers la Belgique pour le championnat des agapornis ou bien quelque bourse, qui vers l'Italie pour l'international psittacidé à Pordenone, qui vers Chantonay pressé d'en découdre avec leurs mandarins, diamants de gould ou autres petits exotiques. Il faut bien reconnaître que nous avons tous hâte de nous retrouver dans les expositions, et de nous replonger dans cette ambiance, ces parfums si particuliers faits de sable anisé, d'eau de javel et de propre. C'est toujours la même émotion lorsqu'on relâche notre premier petit protégé dans sa cage de concours, de le voir prendre possession de ses perchoirs en s'ébrouant pour bien ranger ses plumes, après l'avoir senti tout chaud et apeuré dans le creux de notre main.

Mais dans notre région il nous faudra encore patienter quelques temps pour revivre ces instants privilégiés car notre premier rendez-vous de la saison est fixé le 15 septembre pour une journée technique régionale, à Morières-les-Avignon. C'est une première que les responsables de la ROSE vous proposent, à vous éleveurs, à savoir regrouper dans un même lieu la quasi totalité des sections pour une journée technique. Le but de cette organisation, est bien évidemment de favoriser la participation des éleveurs des clubs en offrant un éventail le plus large possible et leur permettre ainsi de se regrouper pour y venir. Nous souhaitons que cette journée réponde à vos aspirations et recueille le succès escompté dans la forme et dans l'esprit afin qu'elle soit pérennisée et reconduite les années suivantes.

Cette saison voit également la réalisation d'un projet porté par notre équipe depuis quelques années, le 1er championnat transfrontalier Alpes Méditerranée, qui réunira les éleveurs italiens du Piedmont et du Val d'Aoste et les éleveurs français de la ROSE dans un concours fraternel et convivial. Les concours, parlons-en, au nombre de sept dont le championnat de la ROSE se dérouleront, hormis celui de chant mi-décembre, sur 5 semaines du 12 octobre au 17 novembre. Cela fait beaucoup pour notre région qui certes, forte de ses 640 adhérents, demeure la 3ème région de France, mais qui pêche par le nombre encore trop faible de ses éleveurs participant à des concours. Pour l'instant le calendrier pluriannuel mis en place par les instances de la ROSE depuis un peu plus d'un an n'a pas fait évoluer sensiblement cet état de fait et nous nous tournons tout naturellement vers vous qui animez au quotidien vos associations pour insuffler une motivation encore plus grande susceptible d'entraîner avec vous un plus grand nombre de vos éleveurs dans les concours du sud-est de la France. Nous souhaitons que le championnat de la ROSE qui s'inscrit mi-novembre serve de tremplin à vos espoirs ailés titrés à Montoux et qu'ils se retrouvent début décembre champions de France à Gravelines pour renforcer le rang qui sied au dynamisme de notre région. Pour ceux parmi vous qui n'ont pas encore franchi ce seuil, nous nous rencontrerons très certainement dans une des nombreuses bourses, indispensables à notre activité, qui vont émailler notre territoire de la fin septembre jusqu'au printemps prochain. A l'orée de cette saison je souhaite à tous les organisateurs d'exposition le plus grand succès pour leur manifestation tant sur le plan sportif que populaire et aux éleveurs bonne chance dans les concours.

Guy Doumergue

Les brèves de la ROSE

La revue

Comme en 2012 le N° de septembre de la revue de notre fédération «Les oiseaux du Monde» sera envoyé gratuitement à tous les adhérents inscrits au fichier national.

Championnat de France 2013

Le championnat de France UOF (COM France) 2013 se déroulera à Gravelines du 26 novembre au 1er décembre 2013.

IMPORTANT

Si vous avez une adresse mail que vous ne nous avez pas encore indiquée, merci de la transmettre sans plus attendre à Marie-Claire Tarnus (marieclairetarnus@wanadoo.fr). Cette démarche de votre part nous simplifie considérablement la diffusion des informations.

Le nouveau site de la ROSE

Depuis un an la ROSE a rénové entièrement son site internet. Ce site est doté d'un espace réservé aux adhérents de la région, accessible après inscription. Vous pouvez dès à présent effectuer une petite visite et vous inscrire : <http://www.r13rose.fr/>

L'OCP organise un voyage à Reggio

Départ vendredi 22 novembre 23h45 de Gémenos, arrivée à Reggio samedi 23 vers 8h30, départ de Reggio samedi 23 vers 17h30, arrivée dimanche 24 novembre au matin. Prix : 65 € pour le voyage uniquement, l'entrée à l'exposition est à votre charge.

Renseignements : Norbert SCOTTO - Tel : 06 98 70 25 04 ou 06 99 67 23 36.

Pour s'inscrire par E-mail : norbertscotto@sfr.fr ou au 06 98 70 25 04

Calendrier des manifestations 2013 - 2014

Exposition/Bourse
DATE : 5 et 6 octobre 2013
CLUB : CLUB ORNITHOLOGIQUE DROME ARDÈCHE
LIEU : Tain L'Hermitage
CONTACT : Marc HERNU
birdy260@yahoo.fr - Tél : 06.37.68.19.50

Exposition/Bourse
DATE : 5 et 6 octobre 2013
CLUB : AMICALE ORNITHOLOGIQUE PROVENCALE
LIEU : OLLIOULES
CONTACT : TARNUS Marie-Claire
marieclairetarnus@wanadoo.fr
04 94 29 12 21 - 06 61 71 65 62

Exposition/Bourse
DATE : 12 et 13 octobre 2013
CLUB : OISEAU CLUB GARDOIS
LIEU : NIMES
CONTACT : M. et Mme DETAILLEUR
michel.detaillieur@wanadoo.fr
04.66.01.29.78 - 06 50 92 57 83

Exposition/Bourse
DATE : 12 et 13 octobre 2013
CLUB : OISEAU CLUB CÉVENOL
LIEU : ST CHRISTOL-LES-ALÈS
CONTACT : Jean-Luc MORATA
occ30380@free.fr - Tél : 06 19 59 31 03

Exposition/Bourse
DATE : 2 et 3 novembre 2013
CLUB : UNION ORNITHOLOGIQUE DE L'ETANG DE BERRE
LIEU : LA MÉDE
CONTACT : QUENTIEN Adrien
adrien.quentien@orange.fr - Tél : 06.52.90.72.21

Expo-Bourse
DATE : 2 et 3 novembre 2013
CLUB : Oiseau Club Est Varois
LIEU : Les Arcs sur Argens
CONTACT : Eric SAINT-ROMAN
roman-filippi@orange.fr - Tél : 06 85 91 63 5

Expo-Bourse
DATE : 7 et 8 décembre 2013
CLUB : Oiseau Club Est Varois
LIEU : Saint-Aygulf
CONTACT : Eric SAINT-ROMAN
roman-filippi@orange.fr - Tél : 06 85 91 63 59

Exposition/Bourse (à confirmer)
DATE : 4 et 5 janvier 2014
CLUB : SOCIÉTÉ ORNITHOLOGIQUE PHOCÉENNE
LIEU : MARSEILLE - Parc Channot
CONTACT : CATALANO Claude
j.tauveron@orange.fr
04 91 79 82 83 - 06 62 39 82 83

Exposition/Bourse
DATE : février 2013
CLUB : OISEAU CLUB GARDOIS
LIEU : CAVEIRAC (30)
CONTACT : Jean-Paul CAUQUIL
jpc2l@aol.com
04 66 20 24 99

EXPO BOURSE
DATE : 8 au 9 Février 2014
CLUB : OISEAU CLUB PAYS D'AIX
LIEU : LAMBESC
CONTACT : QUESADA Jean-Claude
titus18@free.fr
04 42 92 77 14 - 06 23 35 17 15

Exposition/Bourse
DATE : 16 février 2014
CLUB : OISEAU CLUB PALAVAS HERAULTAIS
LIEU : Foyer de MAURIN
CONTACT : Bernard CICERO
corto2@wanadoo.fr
04 67 42 25 28 - 06 78 73 05 78

EXPO BOURSE (à confirmer)
DATE : février 2013
CLUB : ASSOCIATION PROVENCE ORNITHOLOGIE
LIEU : JONQUIÈRES
CONTACT : François BRIFFA
fbriffa@cegetel.net
04 90 32 17 45

Exposition/Bourse
DATE : Mars 2013
CLUB : OISEAU CLUB GARDOIS
LIEU : NIMES - Salon ANIMOX
CONTACT : Jean-Paul CAUQUIL
jpc2l@aol.com
04 66 20 24 99



Union Ornithologique Malle-mortaise CONCOURS EXPOSITION BOURSE

Dates : du 16 au 20 octobre 2013

Concours : toutes sections sauf les canaris chant

Lieu : Salle des Fêtes - Place Raoul Coustet

Date limite inscription : 1er octobre 2013

Tarif : 3,00€ par oiseau + palmarès obligatoire 4,00€

Inscriptions : Michel Lamoot - Lot. 25 Résidence Fontenelle - Les Chemins d'Alleins - 13370 Malle-mort - Par mail : michel.lamoot@wanadoo.fr

Encagement : mercredi 16 de 9h00 à 20h30

Jugement : jeudi 17 et vendredi 18 octobre

Inauguration : vendredi 18 octobre à 19h00

Bourse : oiseaux bagués propre élevage - 2 oiseaux en bourse pour 1 en concours en fonction des cages - Oiseaux de 2 ans pour les becs droits et 3 ans et plus pour les grandes perruches.

10% de la vente sera retenue par l'organisation

Formalités vétérinaires : réglementation en vigueur

Ouverture public : Samedi 19 et dimanche 20 de 9H30 à 18H

Remise des prix : dimanche 20 octobre à 17h30

Décagement : dimanche 20 octobre à 18h30

Renseignements : Michel Lamoot

Tél : 04 90 56 25 13 (Heures repas) ou 06 66 72 78 25 et Email : michel.lamoot@wanadoo.fr



Championnat de la ROSE

Dates : du 13 au 17 novembre 2013

Concours : Championnat de la ROSE - Toutes sections et canaris de harz

Lieu : Salle du Château d'Eau - 84170 MONTEUX

Date limite inscription : mardi 5 novembre 2013

Tarif : 3,00€ (3,50€ hors ROSE) par oiseau (sauf concours harz) + palmarès obligatoire 5,00€

Encagement : le mercredi 13 novembre de 9h à 20h

Jugement : Jeudi 14 et vendredi 15 novembre

Juges : Canaris de couleur : Patrice HERY et Dominique LAMOUREUX - Canaris de posture : Joseph ROHMER et Patrice DE PAEMELAERE - Exotique bec droit et colombidés : Christian DELFOSSE

Faune européenne et hybrides : Michel AURITE

Psittacidés : Jean BESCOND

Harz : (en cours de validation)

Inauguration : vendredi 15 novembre à 19h00

Remise des prix : dimanche 17 novembre à 11h

Ouverture au public : samedi 16 novembre de 10h à 19 h et dimanche 17 de 10h à 17h30

Délogement : Dimanche 17 novembre à 18h

Bourse : oiseaux propre élevage - 2 oiseaux en bourse pour 1 oiseau en concours - 1€ par oiseau, payable à l'inscription. Oiseaux âgés de 2 ans pour les becs droits, 3 ans pour les petits psittacidés et 5 ans pour les grands psittacidés

10% du prix de vente retenu par l'organisation.

Formalités vétérinaires : réglementation en vigueur actuellement. Les certificats de provenance seront demandés par l'organisation.

Inscriptions : Jean-Paul HELLIOT - 464 chemin des Costes - 30200 CHUSCLAN - Tél : 06.15.12.65.24

Email : jp.helliot@orange.fr



Oiseau Club d'Istres CONCOURS-BOURSE Spécial chardonneret et Raza

Dates : du 11 au 13 octobre 2013

Concours : Chardonnerets et ses hybrides et raza

Lieu : Halle polyvalente de Rassuen (boulodrome)

Date limite inscription : 3 octobre 2013

Tarif : 3,00€ par oiseau + 20 oiseaux engagés donnent droit à 10 oiseaux supplémentaires gratuits

Inscriptions et renseignements : Michel BRAU - 73, chemin de la Manne 13800 - ISTRES

Tél : 06 62 49 41 75 - E-mail : michel.brau@bbox.fr

Encagement : vendredi 11 octobre de 14h à 18h

Jugement : samedi 12 en présence des éleveurs

Bourse : toutes sections ouverte à tous les éleveurs - Encagement gratuit - Oiseaux bagués propre élevage âgés de 3 ans pour les becs droits et 5 ans pour les psittacidés - 10% du prix de vente sera retenue par l'organisation

Formalités vétérinaires : réglementation en vigueur

Ouverture public : Samedi 12 et dimanche 13 de 9H30 à 18H

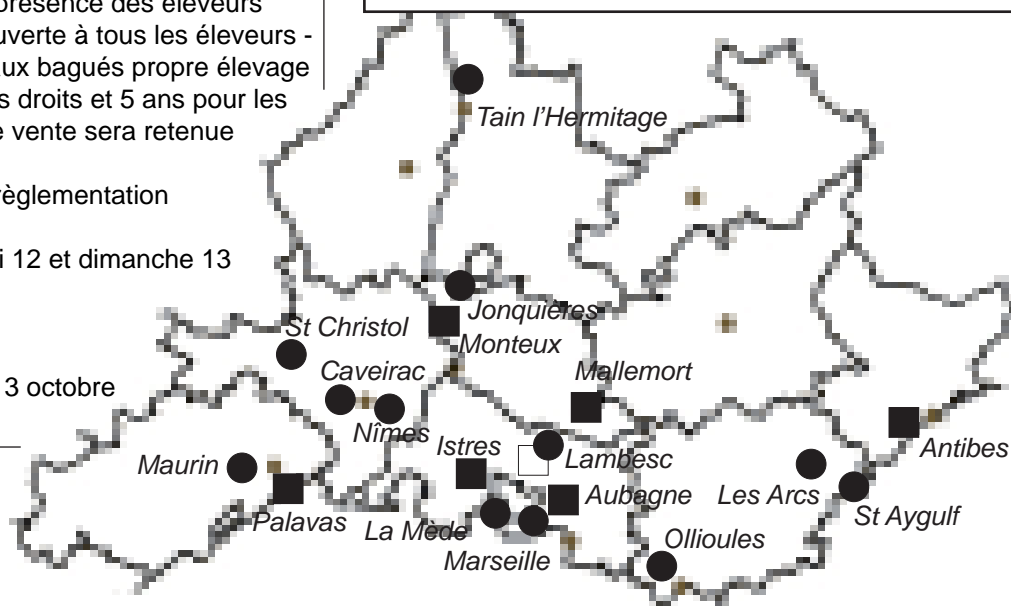
Remise des prix : dimanche 13 octobre à 11h

Décagement : dimanche 13 octobre à 18h30

■ Concours et bourse

□ Concours chant

● Expo-Bourse



Rappel

A la réunion des présidents des clubs de la ROSE le 16 juin 2007, il a été décidé que l'aide aux frais de convoyage pour le National et le Mondial prochains ne serait accordée qu'aux éleveurs ayant participé au championnat de la ROSE.

Calendrier des manifestations 2013 - 2014



Oiseau Club Provençal CONCOURS D'AUBAGNE

Dates : du 30 oct. au 3 nov. 2013

Concours : toutes sections sauf les canaris chant

Lieu : Salle des Fêtes - Avenue Antide Boyer

Date limite inscription : 20 octobre 2013

Tarif : 3,00€ par oiseau + palmarès obligatoire 5,00€

Inscriptions : Jean-François BISQUERRA

15 Route de la Treille, les ombrées 1 - Villa 19

13011 MARSEILLE - Tel 06 29 63 57 19

Par mail : jfbisquerria@free.fr

Encagement : mercredi 30 de 9h30 à 19h

Jugement : jeudi 31 octobre

Inauguration : vendredi 1er novembre à 18h30

Bourse : oiseaux propre élevage - 2 oiseaux en bourse pour 1 en concours en fonction des cages - Oiseaux de 3 ans pour les becs droits et 5 ans pour les psittacidés. 10 % de la vente sera retenue par l'organisation avec un **minimum** de 2 euros par oiseau.

Formalités vétérinaires : réglementation en vigueur

Ouverture public : Samedi 2 et dimanche 3 novembre de 9H00 à 12H et de 14H30 à 18H

Remise des prix : dimanche 3 novembre à 11h

Décagement : dimanche 3 novembre à 18h30

Renseignements : Norbert SCOTTO - Tél : 04 42 32 01 13 ou 06 98 70 25 04 et Email : norbertscotto@sfr.fr



Oiseau Club Palavas Hérault 1er Championnat transfrontalier Alpes Méditerranée

Dates : du 26 octobre au 3 novembre 2013

Date limite inscription : lundi 21 octobre 2013

Tarif : 3,00€ par oiseau - palmarès 5 €

Formalités vétérinaires : réglementation en vigueur actuelle. Les certificats de provenance seront demandés par l'organisation.

Encagement : mercredi 30 octobre de 9h à 19h.

Jugement : jeudi 31 oct. et vendredi 1er novembre

Inauguration : Samedi 2 novembre à 11h.

Ouverture public : samedi 2 novembre de 9H00 à 18H et dimanche 3 novembre de 9H à 17H.

Remise des prix : dimanche 3 novembre à 11h

Délogement : dimanche 3 novembre à 17h30

Bourse gérée : oiseaux propre élevage - 4 oiseaux pour 1 en concours - Oiseaux âgés au maximum de 2 ans pour les « bec droit » et 5 ans pour les psittacidés - 10% du prix de vente retenu par l'organisation.

Lieu : Salle Bleue - Palavas les Flots

Inscriptions / Renseignements :

Bernard Cicéro

5 Rue de la Gare - 34430 St Jean de Védas

tél : 04 67 42 25 28 – 06 71 53 08 93

Fax : 04 67 15 01 85 - Email : corto2@wanadoo.fr

Oiseau Club d'Antibes Juan-les-pins



Concours d'Antibes Espace Fort Carré

Concours : toutes sections sauf chant

Date limite inscription : 27 octobre 2013

Tarif : 3,00€ par oiseau, 10€ le STAM + palmarès 5,00€

Encagement : Mercredi 6 novembre de 9h à 19h

Jugement : jeudi 7 et vendredi 8 novembre

Inauguration : samedi 9 novembre

remise des prix : dimanche 10 novembre à 11h

Ouverture public : Entrée libre samedi 9 et dimanche 10 novembre de 10h00 à 18h00.

Décagement : dimanche 10 novembre à 18h00

Formalités vétérinaires : réglementation en vigueur

Bourse : oiseaux propre élevage - 3 oiseaux pour 1 en concours - 10% du prix de vente retenu par l'organisation - Inscription : 1,50€ par oiseau si non participation au concours - Oiseaux de 2 ans pour les becs droits et 5 ans pour les petits psittacidés et 9 ans pour les grands psittacidés.

Inscriptions : Patrick BUTINI - Domaine de Val Riant

54 Allée des magnolias - 06330 ROQUEFORT-LES-PINS

Mail: butini@sfr.fr Tél : 04 93 77 69 62

Renseignements et réservation hôtel :

Michel DOTTA : Tel : 04 93 65 04 29 - 06 08 93 46 97

Mail : dottajardin@orange.fr

Michel PALAUQUI : Tel : 04 93 92 46 35 - 06 83 11 70 03

Mail : palauqui.michel@orange.fr



OISEAU CLUB du PAYS d'AIX

Dates : du 13 au 15 décembre 2013

Concours : concours local de Harz classique

Lieu : salle des Associations de LAMBESC - 1er étage

Tarif : 2,50€/ oiseau,

Date limite inscription : 13 décembre

Inscriptions : Jack CHRISTY - 37, rue Louis DAQUIN - 84100 ORANGE - Tél : 06 10 02 21 65

E mail : jack.christy@orange.fr

Encagement : 13 décembre à 14 h

Remise des prix : 15 décembre à la fin du concours

Délogement : 15 décembre à la fin du concours

Renseignements : Jean-Claude QUESADA

Tél. 06 23 35 17 15

Infos COM France

PORDENONE (Italie) - International psittacidés 26 - 29 sept.

BORDEAUX (International COM) 18 - 20 octobre

Convoyeur R13 : Christian Louvel

MALINES (Belgique - international c.c.) 2 - 3 nov.

CESENA (Italie - international COM) 6 - 10 nov.

REGGIO EMILIA (Italie - International) 17 - 24 nov.

BARI (Mondial 2014) 17 - 27 janvier 2014

Renseignements : Marie-Claire TARNUS : 06 61 71 65 62



La Société Avicole Ornithologique Vauclusienne et la Région Ornithologique du Sud-Est organisent

Le championnat de la R.O.S.E
Les 16 et 17 novembre 2013

Salle du Château d'Eau - 84170 MONTEUX



La date limite de réception des inscriptions est fixée au **mardi 5 novembre inclus**, dans la limite du nombre de cages disponibles (chèques libellé à l'ordre de la SAOV).

Veillez respecter impérativement cette date pour faciliter les démarches auprès des DSV respectives.

Renvoyez vos inscriptions à :

Pour le concours et la bourse :

Jean-Paul HELLIOT
464 chemin des Costes
30200 CHUSCLAN
Tél : 06.15.12.65.24
Email : jp.helliot@orange.fr

Pour le concours Harz :

M. Jack CHRISTY
37 rue Louis Daquin
84100 ORANGE
Tel : 04 90 34 91 57
E-mail : jack.christy@orange.fr

Renseignements au : ☎ 06 15 12 65 24 - ✉

jp.helliot@infonie.fr

LISTE DES JUGES

Canari de couleur : Patrice HÉRY et Dominique LAMOUREUX
Canari de posture : Joseph ROHMER et Patrice DE PAEMELAERE
Faune européenne et hybrides : Michel AURITE
Exotique bec droit et colombidés : Christian DELFOSSE
Bec crochu : Jean BESCOND
Canari de chant harz : (en cours de validation)

DEROULEMENT DE L'EXPOSITION

L'enlogement des oiseaux s'effectuera impérativement le **mercredi 13 novembre, de 9h à 20h.**

Le jugement aura lieu **jeudi 14 et vendredi 15 novembre.**

L'inauguration aura lieu le **vendredi 15 à 19 h.**

L'ouverture au public : **samedi 16 de 10 h à 19h et dimanche 17 novembre de 10h à 17h30.**

La remise des prix aura lieu le **dimanche 17 nov. à 11 h**

Fermeture de la bourse **dimanche 17 novembre à 17h.**

Les éleveurs retireront leurs oiseaux le **dimanche 17 novembre après 18 h00.**

L'engagement des oiseaux du concours Harz aura lieu le **mercredi 13 novembre de 10 h à 19 h**, (Le jugement aura lieu les 14 et 15 novembre. Remise en jeu du challenge Xavier Gay)

L'engagement au concours Harz, est de **2,50 €** par oiseau.

Les éleveurs du concours Harz retireront leurs oiseaux le **vendredi 15 novembre après 18 h 30.**

REGLEMENT INTERIEUR

Le Championnat de la R.O.S.E. est ouvert à tous les éleveurs des clubs situés sur le territoire de la région quel que soit leur entité d'appartenance et aux éleveurs adhérents

directs de l'UOF. Le club organisateur pourra avec accord du bureau de la ROSE inviter des clubs voisins ayant leur activité hors du territoire de la région 13 (Article 10 du cahier des charges du championnat de la ROSE).

Les éleveurs baguant à une autre fédération française ou club technique devront fournir une attestation de celui-ci pour justifier de leur numéro de souche.

La classification prise en compte est celle établie par l'UOF COM France (Congrès 2009 et mise à jour du 2/11/2011 et 2013).

Les sections mises en concours sont : canaris de couleur et de posture, exotiques bec droit, psittacidés, hybrides, indigènes, indigènes mutés, canaris de chant Harz, colombidés, cailles et colins .

Les oiseaux d'espèces protégées de faune européenne (*espèces inscrites à l'arrêté du 17 Avril 1981 fixant la liste des espèces protégées*), les oiseaux d'espèces protégées représentées sur le territoire du département de la Guyane (*arrêté du 16 Mai 1986*), ainsi que les oiseaux inscrits à l'annexe A du règlement 337/97 (*Cites*), ne pourront être engagés que par **les éleveurs titulaires du Certificat de Capacité ou de l'autorisation préfectorale de détention pour l'élevage de ces espèces.**

La copie de l'autorisation de détention ou du Certificat de Capacité accompagné de l'ouverture d'établissement d'élevage, sera jointe au formulaire d'engagement.

De plus une copie des attestations de marquage justifiant les souches accompagnera les oiseaux.

Les variétés de ces espèces présentant des caractères de mutation obtenus par sélection pourront être engagées dans les classes prévues par l'UOF (COM France), sans formalité particulière.

Cet article est susceptible d'être modifié dans le cadre d'une évolution de la réglementation.

Ne pourront participer que des oiseaux bagués réglementairement avec une bague fermée et au numéro de souche de l'éleveur ou numéro de son club d'affiliation avec justificatif de cession de bagues R13 établis par le responsable régional.

L'âge maximal pour le jugement est fixé par la classification en vigueur depuis mai 2009.

Les récompenses et grands prix d'élevages par section seront conformes au cahier des charges du championnat de la ROSE. (liste ci-dessous)

Le prix d'inscription (sauf concours Harz) est fixé à 3,00€ (3,5 € pour les éleveurs hors ROSE) par oiseau, palmarès obligatoire 5 €

L'entrée est gratuite pour les exposants et leurs conjoints. Une remise de 50 % sera accordée aux éleveurs d'un club de la ROSE sur présentation de leur carte à jour de cotisation 2013.

Visiteurs non membres d'un club de la ROSE : tarif unique 3 € pour l'entrée (gratuit pour les moins de 12 ans accompagnés par un adulte).

RÉCOMPENSES

GRANDS PRIX sur 8 oiseaux minimum 720 pts:

1^{er} : 3 engagements au National plus le palmarès

2^{ème} : 2 engagements au National plus le palmarès

3^{ème} : 1 engagements au National plus le palmarès

1. CANARI DE CHANT
2. CANARI LIPOCHROME
3. CANARI MELANINE CLASSIQUE
4. CANARI NOUVELLES COULEURS
5. CANARI COULEURS MOSAÏQUES
6. CANARI POSTURE PLUMES FRISEES
7. CANARI POSTURE PLUMES LISSES
8. EXOTIQUE DOMESTIQUE
9. EXOTIQUE NON DOMESTIQUE
10. CAILLE ET COLOMBE (6 oiseaux mini 540pts)
11. FAUNE EUROPEENNE (6 oiseaux mini 540pts)
12. HYBRIDE (6 oiseaux minimum 540pts)
13. PERRUCHE ONDULEE
14. AGAPORNIS
15. PETITE ET MOYENNE PERRUCHE
16. GRANDE PERRUCHE-LORI ET PERROQUET(6 oiseaux minimum 540pts)

MEILLEURS OISEAUX

1 engagement au National plus le palmarès
(mêmes classes que les grands prix)

CHARTRE DE QUALITE

La SAOV respectera la charte des manifestations organisées par l'UOF-COM France adoptée par les présidents de région le 22 avril 2006 et modifiée le 27 mai 2007.

La SAOV s'engage à utiliser uniquement des cages conformes au bien-être animal, aux meilleurs soins, à l'entretien, à la sécurité des oiseaux et à suivre la réglementation sanitaire en vigueur.

L'organisation ne sera pas tenue responsable des décès ou des vols éventuels.

FORMALITES VETERINAIRES

Sur le plan sanitaire, la réglementation en vigueur sera appliquée :

Une attestation de provenance mentionnant l'absence de maladies infectieuses, en particulier la maladie de Newcastle, dans leur département, sera demandée par l'organisateur auprès des DSV concernées.

L'éleveur exposant devra fournir une déclaration sur l'honneur (modèle ci-joint) attestant que ses oiseaux n'ont pas participé à une manifestation internationale dans les 30 jours précédant le régional à Monteux. Dans le cas contraire, l'éleveur devra fournir un certificat vétérinaire daté de moins de 5 jours attestant de la bonne santé des oiseaux présentés, mentionnant leurs numéros de bagues.

Les organisateurs et le vétérinaire se réservent le droit de refuser tous les oiseaux ne donnant pas entière satisfaction sanitaire.

REGLEMENT BOURSE

Seul les personnes portant le gilet identifié SAOV seront habilités pour la vente

Il sera demandé 1€ par oiseau payable à l'inscription.

Un prélèvement de 10 % sur les ventes sera effectué par les organisateurs.

La bourse est ouverte aux seuls participants du concours, dans la mesure des cages disponibles.

Pour 1 oiseau en concours, chaque exposant pourra inscrire au maximum 2 oiseaux en bourse.

Les oiseaux devront être de propre élevage, munis de bagues fermées réglementaires, présenter un réel intérêt pour l'élevage et être de santé irréprochable.

Les oiseaux seront bagués aux diamètres réglementaires et âgés au maximum de 2 ans (2012 et 2013) pour les becs droits et 3 à 5 ans pour les psittacidés (11, 12, 13 pour les petits psittacidés, 09 et 10 pour les grands psittacidés).

L'organisateur se réserve le droit d'écarter tout oiseau qui ne correspond pas à ces critères.

Les inscriptions peuvent se faire sur formulaire UOF standard ou sur le modèle ci-joint.

Les oiseaux cédés, mis en vente mais ne participant pas au concours, pourront être remis immédiatement à l'acheteur.

Les oiseaux du concours pourront être inscrits à la bourse, uniquement lors de leur inscription au concours. En cas de vente, ils ne seront remis à l'acquéreur que **le dimanche entre 16h et 17h.**

Toute participation à l'exposition entraîne l'acceptation sans réserve du règlement intérieur ci-dessus.

Les membres de la SAOV vous réserveront le meilleur accueil et vous espèrent nombreux.

Bien cordialement et à bientôt,

Les organisateurs

OISEAU CLUB PROVENCAL

Association loi de 1901, affilié à la Région Ornithologique du Sud Est
et à Union Ornithologique de France -.UOF (COM France)

CONCOURS DU 29 OCTOBRE AU 03 NOVEMBRE 2013

Salle des Fêtes - Avenue Antide Boyer - Prés du restaurant Mac DO - Face au Parking du 8 Mai 1945 - 13400 AUBAGNE
Point gps :43.294289 , 5.563698

Tous les clubs sont invités à y participer

CALENDRIER de L'EXPOSITION

Toutes catégories sauf « chant »

Samedi 20 octobre	Date limite de réception des feuilles d'engagement
Mercredi 30 octobre	Enlèvement des oiseaux de 9h30 à 19h00 Si problème avertir le comité organisateur
Jeudi 31 octobre	Jugement des oiseaux.
Vendredi 1 novembre	Inauguration à 18h30 avec les officiels Tous les exposants sont cordialement invités (apéritifs, kemia)
Samedi 2 novembre	Ouverture au public de 9H à 12h et de 14h30 à 18h
Dimanche 3 novembre	Ouverture au public de 9H à 12h et de 14h30 à 18h Possibilité de réserver le repas de midi avertir le comité organisateur Remise des prix et palmarès à 11h Délogement des oiseaux suivant éloignement : Bourse 18h30 - Concours 18h15

REGLEMENT DU CONCOURS :

Ce concours est ouvert à tous les oiseaux de propre élevage sauf chant. Il n'y a pas de limitation du nombre d'oiseaux (*stam ou individuel*).

- Les classes de jugement sont celles de l'U.O.F. (C.O.M. France) en vigueur depuis le 1^{er} mai 2009.

- Ne pourront participer que des oiseaux bagués réglementairement avec une bague fermée et au numéro de *stam* (souche) de l'éleveur. Si le numéro de *stam* (souche) de l'éleveur ne figure pas sur la bague, (bagues club, N1 ou 00) une attestation de la société ayant délivré la bague sera exigée et devra être jointe à la feuille d'engagement. Les bagues de couleur sont acceptées.

- Les oiseaux mis en concours peuvent être cédés selon les mêmes modalités que la bourse OCP, ils ne pourront être retirés du concours que le dimanche après 17h, ou cas très exceptionnel voir le comité organisateur.

- Tous les oiseaux faisant l'objet d'un engagement à l'exposition de l'OCP à AUBAGNE devront faire l'objet d'un **justificatif d'origine constitué par la déclaration sur l'honneur du modèle joint (modèle annexe IV)**, qui devra être dûment complétée, à joindre à la feuille d'engagement.

Suivi vétérinaire :

L'exposition ornithologique est placée sous l'autorité du vétérinaire de l'exposition. Les oiseaux seront examinés dès leur arrivée, et un suivi sera assuré durant toute la manifestation. Tout oiseau reconnu atteint d'une pathologie sera placé en local d'isolement.

Les organisateurs et le vétérinaire sanitaire se réservent le droit de refuser tous les oiseaux ne donnant pas entière satisfaction sanitaire.

RAPPEL LEGISLATION :

Pour les espèces faune européenne phénotype sauvage, hybrides phénotype sauvage et guyanaises en phénotype sauvage :

- les oiseaux seront nés et élevés en captivité.

- les hybrides suivront le régime juridique de leur parent le plus protégé.

- les oiseaux seront bagués ou identifiés :

- soit selon la réglementation française

- soit selon la réglementation du pays d'origine

Ces spécimens ne pourront être présentés que par **des titulaires du certificat de capacité et d'une ouverture d'établissement ou, d'une autorisation préfectorale de détention** (exonération du certificat de capacité, en raison des quotas fixés par les arrêtés du 10 août 2004). La copie du certificat de capacité et d'ouverture d'établissement ou de l'autorisation préfectorale de détention ainsi qu'une copie de l'attestation de marquage, devront accompagner les oiseaux.

En cas de doute, contacter le comité organisateur

Les variétés mutantes de ces espèces obtenues par sélection (art. R 211.5 du code l'environnement) pourront être engagées sans formalité préalable.

Cas particuliers :

Espèces inscrites au règlement communautaire 338/97 :

- annexe A : idem annexe B et C si de 2^{ème} génération. Certificat intracommunautaire (CIC) et/ou CITES des parents dans les autres cas une copie de l'attestation de marquage, devra accompagner les oiseaux

- annexe B et C : Attestation sur l'honneur, de naissance et d'élevage en captivité chez l'éleveur avec les noms latins des espèces.

Autorisation sanitaire (sous réserve de confirmation et d'évolution) :

- Le comité d'Organisation se chargera de la demande des **attestations départementales de provenance**, mentionnant l'absence de maladies infectieuses, en particulier la maladie de Newcastle auprès des DDPP concernées.

- En cas de participation à une ou plusieurs manifestations internationales en France ou à l'étranger, dans les 30 jours précédant notre manifestation, l'éleveur devra fournir un certificat vétérinaire de bonne santé datant de moins de 5 jours,

garantissant l'état sanitaire de l'élevage d'origine. Celui-ci devra accompagner les oiseaux.

Les éleveurs qui n'ont pas participé à une manifestation internationale dans les 30 jours précédant l'exposition internationale COM seront normalement dispensés de ce certificat. Celui-ci pourra toutefois leur être demandé si l'état sanitaire du département d'origine l'exige au moment de celle-ci.

- vaccination contre la maladie de Newcastle pour les espèces concernées.

Le comité organisateur vous donnera lors du décagement une attestation sanitaire de la manifestation établie par le vétérinaire qui a en charge le suivi pathologique de la manifestation

DROITS D'INSCRIPTION

Les droits d'engagement sont fixés à **3,00 € par oiseau**.

Le prix du palmarès obligatoire papier est de **5,00 €**

Dans tous les cas, les éleveurs transmettront aux organisateurs, un exemplaire des feuilles d'engagement concours, bourse, et annexe **ainsi qu'un chèque libellé à l'ordre de O C P**, représentant le montant des engagements et du palmarès.

Au plus tard le 20 Octobre 2013 à l'adresse ci-dessous :

BISQUERRA Jean.-François

15 route de la treille – les Ombrées 1 – villa 19

Email : jfbisquerra@free.fr

ORGANISATION

Les organisateurs se réservent le droit de clore les engagements plus tôt si les impératifs de matériel le nécessitent.

L'ENLOGEMENT des OISEAUX :

La réception des oiseaux se fera le **Mercredi 30 octobre à partir de 9h30**.

Lors de l'enlogement les éleveurs ou les convoyeurs veilleront à approvisionner les oiseaux en eau et nourriture pour une durée de 48h.

Les oiseaux nécessitant une nourriture particulière doivent être signalés aux organisateurs sur la feuille d'engagement. Celle-ci devra être fournie en quantité suffisante par l'éleveur pour la durée du concours au moment de l'enlogement.

Les sections mises en concours sont les suivantes : Canari couleur et postures, Exotiques becs droits et crochus, Hybrides et faunes Européenne, Cailles, colins et colombidés.

JURY DE L'EXPOSITION

Toutes catégories sauf « chant »

En attente de réponses

Canaris de couleur : Gilbert Saglietto

Canaris de posture : *Attente confirmation*

Exotiques bec droit : *Attente confirmation*

Indigènes et hybrides : Jean Delestrade

Exotiques bec crochus : *Attente confirmation*

RECOMPENSES

Chaque exposant recevra un diplôme pour sa participation et une coupe s'il a obtenu un ou plusieurs champions.

Grand prix d'élevage :

Meilleurs pointage :

sur 8 oiseaux en section : D, E, F1 à G2

sur 6 oiseaux en section : A, H et I, J1 à K21

Coupe de la ville d'AUBAGNE :

Elle sera attribuée à l'éleveur exposant les 10 meilleurs oiseaux toutes classes confondues, avec au moins 3 classes différentes.

ENTREE EXPOSITION

L'éleveur exposant recevra une invitation nominative permettant l'entrée gratuite avec son conjoint.

Entrée Adulte **3€**

Enfants de moins de 12 ans, accompagnés **gratuit**.

BOURSE :

Dans le cadre du concours l'Oiseau Club Provençal, propose aux éleveurs exposant la possibilité de mettre en cession 2 oiseaux en bourse pour 1 oiseau engagé au concours.

Dans la mesure des cages disponibles (*contacter le comité organisateur par mail ou téléphone*).

Seuls les oiseaux avec une bague fermée officielle sont admis. Sur la feuille d'engagement BOURSE, le sexe, le numéro de bague, l'année et le prix sont à renseigner (**attention les prix ne doivent pas être cassés**) pour les couples préciser par une accolade.

Les oiseaux seront âgés au maximum de 3 ans pour les « becs droits » et de 5 ans pour les « becs crochus ».

Pour les oiseaux soumis à réglementation ceux ci ne pourront être cédés qu'à des capacitaires.

Merci donc de préparer en double les cerfa de cession n°14367*01

L'O C P prélèvera 10% sur le montant de la vente **avec un minimum de 2 € par oiseau**.

Les oiseaux mis en concours peuvent être cédés selon les mêmes modalités que la bourse OCP, ils ne pourront être retirés du concours que le dimanche après 17h, ou cas très exceptionnel voir le comité organisateur – **le prix doit être inscrit sur la feuille d'engagement**.

Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables des accidents, pertes, vols ou mortalités dont les oiseaux pourraient être victimes, quelle qu'en soit la cause.

Aucune indemnisation quelconque ne pourra être exigée,

L'éleveur renonce à toutes poursuites contre les organisateurs.

Le seul fait d'engager des oiseaux, implique l'acceptation du présent règlement.

Le Comité Organisateur sera seul habilité à trancher tous les cas non prévus par le présent règlement.

L'Oiseau Club Provençal s'engage aux meilleurs soins, à l'entretien et à la sécurité des oiseaux ainsi qu'à suivre la réglementation sanitaire en vigueur.

Les membres de l'Oiseau Club Provençal vous attendent nombreux et s'efforceront de vous réserver le meilleur accueil, ils prendront le plus grand soin de vos oiseaux et vous remercient de votre participation.

Bien amicalement.

Le Président de l'OCP

Norbert SCOTTO

Tél: **04 42 32 01 13**

Gsm **06 98 70 25 04**

Mail norbertscotto@sfr.fr



Union Ornithologique Mallemortaise

« Nature et passion »

Concours Exposition Bourse « Oiseaux et les fleurs »

Madame, Monsieur, chers amis éleveurs,

L'U.O.M. « n & p » a le plaisir de vous inviter à participer à son Concours-Exposition-Bourse qui se tiendra du **Mercredi 16 Octobre au Dimanche 20 Octobre 2013** à la Salle des Fêtes de **MALLEMORT** de Provence - Place Raoul COUSTET - dans le cadre de sa manifestation « OISEAUX & TERROIRS ».

REGLEMENT DU CONCOURS :

➤ **Art 1 :** Un concours est organisé par l'U.O.M. « n & p », Salle des Fêtes de Mallemort de Provence du **16 au 20 Octobre 2013**, ouvert à tous les éleveurs, associations et clubs, quelles que soient leur affiliation et/ou fédération et/ou pays dans le cadre de nos relations amicales inter-sociétés.

➤ **Art 2 :** Seuls pourront concourir les oiseaux de propre élevage bagués avec des bagues fermées au numéro de souche de l'éleveur. Il ne sera admis qu'un seul numéro de souche par éleveur. Les oiseaux seront présentés, selon les espèces, par classes et par couleurs. Pour tous les oiseaux, la nouvelle classification U.O.F adoptée en 2009 sera utilisée. Elle est consultable et/ou téléchargeable sur le site « UOF.com » (en cas d'incertitude lors de l'inscription, laisser la colonne vierge). Les feuilles d'engagement devront préciser la couleur exacte de l'oiseau.

➤ **Art 3 :** Les oiseaux protégés par la Convention de Washington (ou loi de 1976) ne pourront participer au concours que dans la mesure où leurs propriétaires pourront justifier de la provenance de leur souche ou des parents. Pour cela, devront impérativement être jointes à la feuille d'engagement de ces oiseaux les copies des documents suivants : certificat de capacité pour la faune européenne et hybride, facture, attestation de cession, récépissé du service des douanes pour la déclaration de détention faite avant le 14 avril 1988 de la souche des parents présentés. Les oiseaux protégés par la convention de Washington, et vivant sur le territoire Guyanais ne pourront être exposés qu'après dérogation accordée par le ministère de l'environnement. La copie de la dérogation devra impérativement être jointe à la feuille d'engagement.

➤ **Art 4 :** Les droits d'engagement au concours sont fixés à **3,00 Euros par oiseau + palmarès obligatoire 4 Euros** ; ces droits seront versés lors de l'inscription. Le **pré engagement obligatoire** devra parvenir au responsable organisateur **avant le 01 Octobre 2013** (voir documents et adresse joints ci-dessous)

➤ **Art 5 :** Les oiseaux devront arriver à la Salle des Fêtes Place Raoul COUSTET à Mallemort, le **Mercredi 16 Octobre 2013 entre 9h00 et 21h00**.

➤ **Art 6 :** Aucune marque distinctive ne sera admise, sur ou dans les cages : perchoirs propres de diamètre et de fixation réglementée, fontaine blanche, fond de cage blanc anisé. « **Des cages conformes à la réglementation en vigueur seront mises à disposition des éleveurs si besoin** »

➤ **Art 7 : Conditions sanitaires :** Conformément à la réglementation sanitaire nationale en vigueur, et sous réserve de toute modification intervenant avant le début de la manifestation, le concours sera déclaré auprès de la D.D.P.P des Bouches du Rhône par demande d'ouverture d'une manifestation publique présentant des animaux vivants, dans les trente jours précédant la manifestation. Afin de faciliter les démarches auprès des différentes DDPP, les attestations de provenance (ex certificats sanitaires) seront demandées par l'organisateur à chaque DDPP départementale ; Pour les cas spécifiques, prévoir certificat ou copie de la D.S.V. et certificat de vaccination. Chaque participant devra fournir une déclaration sur l'honneur attestant qu'il n'a pas participé à une manifestation internationale dans les 30 jours qui précèdent la manifestation (voir document joint). Cette déclaration sera signée lors de l'engagement. Dans le cas contraire, il devra fournir un certificat vétérinaire datant de moins de 5 jours. Le **contrôle sanitaire se fera le Jeudi 17 Octobre 2013 au matin** par le service vétérinaire désigné. Par mesure d'hygiène et de sécurité, les organisateurs se réservent le droit de refuser tout oiseau qui ne serait

pas reconnu en parfaite santé et/ou présentant des signes cliniques de maladie, ainsi que tous les oiseaux du même élevage.

➤ **Art 8 :** Les jugements auront lieu les **Jeudi 17 et Vendredi 18 Octobre 2013** et se dérouleront suivant le règlement de l'U.O.F.Com France et selon le cahier des charges national. Les juges seront de nationalité française « **CNJF-OMJ** ». Canari Couleur : **Mrs CHANTRAINE JL.** ; Canari de Posture : **Mr GERARDIN F.** ; Exotique, faune européenne et Hybride : **Mr FAIVRE J.** ; Becs crochus : **Mr FLEURIER JM.** Pendant la durée du jugement ne seront admises, dans la salle, que les personnes de service et de l'organisation.

➤ **Art 9 :** A condition que les catégories soient suffisamment représentées, un minimum de 50 oiseaux par catégorie. Il y aura 5 Grands prix d'élevage : canaris couleurs, postures, exotiques, becs droits, becs crochus et faune européenne / hybrides. Le classement sera calculé sur 7 oiseaux. Les ex-æquo seront départagés par les oiseaux suivants ; 8ème, 9ème, 10ème etc.... Un challenge spécial Rasa Española sera décerné dans le cadre de nos relations amicales avec le club de BAIX EMPORDA à PALAMOS [Espagne]. Et un challenge spécial UOM/Clubs partenaires sera mis en place au titre des échanges inter régional, il sera attribué au meilleur club participant et remis en jeu annuellement ; Il sera acquis définitivement après avoir obtenu trois fois la première place annuellement. Le classement sera fait sur les cinq éleveurs les mieux classés de chaque club.

➤ **Art 10 :** Pour le titre de champion et suivant, un minimum de points sera exigé dans toutes les classes.

Individuel : Ch : 90 points, 2eme : 89 points, 3eme : 89 points
STAM : champion : 360 pts, 2eme : 358 pts, 3eme : 358 pts

Les décisions des juges seront sans appel.

➤ **Art 11 :** Les oiseaux primés pourront être vérifiés et contrôlés. En cas de fraude, la disqualification de l'éleveur sera prononcée suivant les règlements des fédérations nationales en vigueur. Tout participant recevra un trophée ou lot souvenir, un diplôme et ses médailles, si toutefois, un (ou plusieurs) des oiseaux présentés est (sont) primé(s).

➤ **Art 12 :** L'association organisatrice, U.O.M. « n & p », prendra le plus grand soin des oiseaux qui lui seront confiés et assurera leur nourriture. Pour les oiseaux ayant une nourriture spécifique, celle-ci sera fournie lors de l'enlèvement et sera précisée sur la feuille d'engagement ; il sera apposé la mention suivante : « attention nourriture spéciale » sur la cage concernée. Une surveillance effective et permanente sera assurée durant toute la durée de la manifestation. Cependant, l'U.O.M « n & p » **ne sera pas tenue responsable des accidents, pertes, vols ou mortalités qui pourront survenir, quelle qu'en soit la cause.**

➤ **Art 12 :** L'inauguration officielle de la manifestation aura lieu le **Vendredi 18 Octobre 2013 à 19h00**.

➤ **Art 13 :** La remise des prix se fera le **Dimanche 20 Octobre à partir de 17h30**.

➤ **Art 14 :** Le décaissement se fera le **Dimanche 20 Octobre 2013 à partir de 18h30**. Afin de garder une ambiance amicale et cordiale et pour faciliter les opérations, il est demandé à tous les éleveurs et/ou convoyeurs, de déloger leurs oiseaux accompagnés d'un responsable de l'organisation à l'issue de la remise des prix. Si un décaissement devait se faire avant, seul le comité organisateur sera habilité à donner un accord.

➤ **Art 15 :** L'exposition sera ouverte au public le **Samedi 19 Octobre 2013 de 9h30 à 18h30** et le **Dimanche 20 Octobre 2013 de 9h30 à 17h30**.

➤ **Art 16 :** Par mesure de sécurité et pour le bien-être des oiseaux, il sera strictement **INTERDIT de FUMER** dans la salle d'exposition durant toute la durée de la manifestation.

➤ **Art 17 :** Une bourse aux oiseaux est également proposée, placée sous la responsabilité des participants et celle des personnes de l'association organisatrice désignées à cette fonction. Seuls les participants au concours peuvent présenter des oiseaux à la bourse. La feuille de pré enlèvement devra nous parvenir en même temps que la feuille destinée au concours en considérant l'obligation

suivante : 2 **(deux) oiseaux en bourse pour 1 (un) en concours**. La mise en cage est gratuite, toutefois, un prélèvement de 10% sera effectué sur les ventes. L'engagement se fera en même temps que les oiseaux du concours le Mercredi 16 Octobre 2013 ; il ne sera pas admis plus de 2 oiseaux par cage. Les conditions sanitaires et vétérinaires d'admission des oiseaux en bourse sont de même nature que pour le concours. **Le règlement complet de la bourse figure sur le document suivant.**

☞> **Art 18** : Les participants auront la possibilité de céder ou d'échanger les oiseaux du concours le Dimanche 17 Octobre 2010 de 17h00 à 18h00 avec la présence d'un responsable de l'organisation.

☞> **Art 19** : Pour tous les cas non prévus au présent règlement, le bureau directeur de l'association U.O.M. « n&p » sera seul qualifié pour trancher et veiller au bon déroulement de la manifestation.

☞> **Art 20** : Du fait de leur demande d'inscription, tous les exposants s'engagent à se conformer strictement au présent règlement.

☞> **Art 21** : En cas d'erreur ou de litige, toujours possible, il est demandé à tous et à chacun de faire preuve de calme et de courtoisie ; en effet, tout s'arrange dans la communication et la compréhension.

REGLEMENT DE LA BOURSE:

La bourse est ouverte à tous les participants au concours.

☞> Les oiseaux proposés à la bourse devront présenter un réel intérêt pour l'élevage, être en bonne condition d'exposition. Ils devront être : **1^{emt}**) de propre élevage, **2^{emt}**) sans distinction d'affiliation, **3^{emt}**) bagués au stam de l'éleveur dans un diamètre réglementaire, **2^{emt}**) être en bonne condition de santé et de plumage. L'âge accepté des oiseaux est au maximum de 2 ans de plus que l'année du concours, à l'exception des grandes perruches et perroquets pour lesquels il est accepté au maximum de 3 ans de plus que l'année du concours. Les organisateurs se réservent le droit d'écarter tout oiseau qui ne répond pas à ces critères.

☞> Les conditions sanitaires d'admission en bourse sont identiques à celles énoncées à l'Article 7 du règlement d'admission au concours.

☞> Les feuilles d'engagement devront préciser la couleur exacte de l'oiseau afin de présenter ce dernier dans la classe correspondante, les oiseaux étant présentés par couleur et par classe. Il est important de préciser lors de l'engagement si l'oiseau est porteur d'une mutation. Ces précisions seront imprimées sur l'étiquette. ☞> Pour les ventes par couple, préciser le lien entre les deux oiseaux par une accolade. □

☞> Il devra être inscrit « ? » dans la colonne sexe pour les oiseaux non sexés.

☞> Concernant les oiseaux sexés par ADN, il conviendra de préciser cette mention sur la feuille d'engagement et de joindre une photocopie du (des) certificat(s) de sexage qui sera (seront) remis à l'acheteur.

☞> Le numéro de bague de l'oiseau pourra être indiqué lors de l'arrivée de l'oiseau. La saisie de tous les renseignements devra avoir été réalisée avant l'édition de toutes les étiquettes de cage.

☞> Après engagement, un changement de sujet ne pourra être fait que si le nouvel oiseau appartient exactement à la même section et classe que le précédent engagé. Il ne sera pas admis d'oiseau supplémentaire.

☞> Les oiseaux déjà engagés pourront être accueillis (par exemple les canaris de posture car peu de cages « posture » seront disponibles). Si les oiseaux arrivent déjà engagés, il conviendra de le préciser sur la feuille d'engagement et de contacter les organisateurs.

☞> **Il ne sera pas admis plus de deux oiseaux par cage.** Par ailleurs, il ne sera admis **aucun oiseau non inscrit à la bourse dans la salle d'exposition.**

☞> Tout exposant accepte que ses oiseaux puissent être filmés ou photographiés librement et en autorise la diffusion, uniquement dans le cadre associatif de l'U.O.M. « n&p ».

☞> **Les inscriptions** peuvent s'effectuer sur le formulaire ci-joint ou sur papier libre **jusqu'au Mardi 01 Octobre 2013 inclus dans la limite des cages disponibles, soit** par courrier transmis à Mr Michel LAMOOT Lot. 25 Résidence Fontenelle Les chemins

d'ALLEINS 13370 MALLEMORT de Provence) soit par mail : michel.lamoot@wanadoo.fr
L'engagement étant gratuit, les inscriptions seront admises dans la limite du matériel disponible.

ENLOGEMENT :

Chaque éleveur sera accompagné d'un membre de l'organisation lors de l'engagement. En cas de convoyage d'oiseaux pour d'autres clubs ou éleveur(s), il sera demandé de présenter le double LISIBLE des feuilles d'engagement.

VENTES et CESSIONS :

☞> Les ventes et cessions seront effectuées et encaissées par des éleveurs désignés par les organisateurs. ☞> Si, lors de l'engagement, un éleveur est intéressé par un oiseau qu'il souhaite acquérir, il pourra le réserver en déposant un chèque de caution. L'oiseau lui sera attribué si aucun membre de l'association organisatrice ne souhaite l'acquérir. Si c'est le cas, le chèque de caution sera restitué à son émetteur.

☞> **L'engagement est gratuit toutefois 10% seront prélevés par l'organisation sur le montant de chaque vente.** Le paiement aux éleveurs des oiseaux cédés ne se fera pas au décaissement mais dans la semaine qui suit.

☞> **Aucune réclamation ne sera admise après le décaissement.**

PROGRAMME GENERAL DE LA MANIFESTATION : CONCOURS et BOURSE

- o **Enlogement : Mercredi 16 Octobre 2013 de 9 h00 à 20h30**
- o **Contrôle sanitaire : Jeudi 17 Octobre 2013 au matin**
- o **Jugements des oiseaux en concours: Jeudi 17 et Vendredi 18**
- o **Accueil des scolaires : Vendredi 18 de 9h00 à 17h00**
- o **Inauguration : Vendredi 18 Octobre 2013 à 19h00**
- o **Ouverture au public : Samedi 19 et dimanche 20 de 9h30 à 18h00**
- o **Remise des prix : Dimanche 20 à partir de 17 h 30**
- o **Arrêt des ventes : Dimanche 20 Octobre 2013 à 17h00**
- o **Décaissement : Dimanche 20 Octobre 2013 à 18h30**

RENSEIGNEMENTS UTILES :

❖ L'association U.O.M. « n&p » n'étant pas spécialisée dans ce type de manifestation, il est demandé à tous et à chacun indulgence et compréhension à l'égard des organisateurs.

❖ **Les bénévoles désirant apporter leur aide aux organisateurs seront les bienvenus** (contact aux coordonnées de l'organisation en bas de page).

❖ Pour les exposants, éleveurs et visiteurs : divers points de restauration seront accessibles durant la manifestation dans un périmètre proche de la salle.

❖ Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'annulation de la manifestation (décision administrative ou autre) ; De ce fait, il est important que chaque participant indique clairement ses **coordonnées précises** pour un contact rapide si besoin.

❖ Lors de l'engagement, il sera remis à chaque participant une carte exposant permettant son libre accès à la salle durant toute la durée de la manifestation, ainsi qu'une entrée gratuite.

Si un participant assure le convoyage d'oiseaux pour le compte d'autres éleveurs, il devra le préciser lors de l'engagement : les documents utiles et nécessaires lui seront alors remis.

❖ Il est rappelé à tous les participants que du simple fait de leur inscription, ils s'engagent à se conformer strictement aux présents règlements du concours et de la bourse.

❖ Les décisions des organisateurs seront sans appel.

Pour tous renseignements complémentaires, il vous est possible de contacter l'association organisatrice :

Par Tél. : 04.90.56.25.13 H. Repas (soir) - PORT : 06.66.72.78.25 ou mail : michel.lamoot@wanadoo.fr

Les membres de l'U.O.M « n&p » espèrent avoir le plaisir de vous accueillir nombreux....

**ESPACES FORT CARRE D'ANTIBES
CHALLENGE FRANCIS FAURE
40 EME FESTIVAL DE LA FLEUR ET DE L'OISEAU
FESTIVAL NATIONAL CT3C**



**DATES LIMITE D'INSCRIPTION : Le
dimanche 27 octobre 2013**

- **Enlogement** : Impérativement le mercredi 06 novembre 2013 de 9h à 19h.
- **Jugement** : Sur table le jeudi 07 novembre et le vendredi 08 novembre 2013.
- **Inauguration** : En présence de Monsieur le Député Maire le samedi 09 novembre 2013.
- **Portes ouvertes gratuites au public** : samedi 09 novembre et dimanche 10 novembre 2013 de 10h à 18h.
- **Remise des prix** : Le dimanche 10 novembre 2013 à 11h.
- **Fermeture de la bourse et décaissement des oiseaux du concours vendus** : Le dimanche 10 novembre 2013 à 17h.
- **Décaissement** : Dans l'ordre d'éloignement le dimanche 10 novembre 2013 à partir de 18h.

INSCRIPTION :

- L'engagement au concours est fixé à 3,00 € par oiseau et 10,00 € par stam.
- Le palmarès est obligatoire. Son prix est fixé à 5,00 €
- Règlement par chèque bancaire à l'ordre de : **OISEAU CLUB ANTIBES**

**Réception des feuilles d'engagement
accompagnées obligatoirement du règlement à
transmettre à :**

Patrick BUTINI
Domaine de Val Riant
54 Allée des magnolias
06330 ROQUEFORT LES PINS

Mail: butini@sfr.fr Tél : 04 93 77 69 62

JUGES :

- **Couleurs** : Mr RICHARD Jean-Claude
- **Postures** : Mr GAMBART Christian
- **Becs crochus** : Mr DUDOGNON Michel
- **Exotiques et Colombidés** : Mr LOPEZ Pierre
- **Indigènes** : Mr FAIVRE Jacques

Toutes sections (sauf chant) au meilleur total : d'1 stam (harmonie comprise) et de 3 individuels d'une même classe ou race excepté pour psittacidés (total de 3 individuels)
Classement des 10 premiers de chacun des groupes
Attribution du CHALLENGE définitif à l'éleveur vainqueur de 3 éditions.

RECOMPENSES :

MEDAILLES : OR – ARGENT - BRONZE +
DIPLOMES AUX 3 PREMIERS DE CHAQUE
CLASSE

RENSEIGNEMENTS :

Mr Michel DOTTA : Tél : 04 93 65 04 29 - GSM :
06 08 93 46 97 - Mail : dottajardin@orange.fr

Mr Michel PALAUQUI : Tél / Fax : 04 93 92 46
35 - GSM : 06 83 11 70 03 - Mail :
palauqui.michel@orange.fr

RESERVATION HOTEL :

Mr Michel ROUDIER : Tél : 04 93 61 31 16 –
GSM : 06 09 06 39 04 – Mail :
michel.roudier@mauro-antibes.fr

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

Cette année nous aurons le plaisir de compter parmi les participants à l'exposition des éleveurs appartenant à un club Tunisien.

REGLEMENT

Le concours est ouvert à tous les éleveurs membres d'un club quel que soit leur entité d'appartenance.

La classification prise en compte est celle établie par l'UOF COM France (congrès 2009 et mise à jour du 2/11/2011).

Les oiseaux d'espèces protégées de faune européenne (*espèces inscrites à l'arrêté du 17 Avril 1981 fixant la liste des espèces protégées*), les oiseaux d'espèces protégées représentées sur le territoire du département de la Guyane (*arrêté du 16 Mai 1986*), ainsi que les oiseaux inscrits à l'annexe A du règlement 337/97 (*Cites*), ne pourront être engagés que par les **éleveurs titulaires du Certificat de Capacité ou de l'autorisation préfectorale de détention pour l'élevage de ces espèces**.

La copie de l'autorisation de détention ou du Certificat de Capacité accompagné de l'ouverture d'établissement d'élevage, sera jointe au formulaire d'engagement.

De plus une copie des attestations de marquage justifiant les souches accompagnera les oiseaux.

Les variétés de ces espèces présentant des caractères de mutation obtenus par sélection pourront être engagées dans les classes prévues par l'UOF (COM France), sans formalité particulière.

Cet article est susceptible d'être modifié dans le cadre d'une évolution de la réglementation.

Ne pourront participer que des oiseaux bagués réglementairement avec une bague fermée et au numéro de souche de l'éleveur ou numéro de son club d'affiliation avec justificatif de cession de bagues N1 ou région, établit par le responsable régional lors de la délivrance de ces bagues.

Les éleveurs affiliés à un club de l'UOF et baguant à une autre fédération française ou club technique devront fournir une attestation de celui-ci pour justifier de leur numéro de souche.

L'âge maximal pour le jugement est fixé suivant le règlement de la CNJF.

Charte de qualité :

L'OCA respectera la charte des manifestations organisées par l'UOF-COM France adoptée par les Présidents de région.

L'OCA s'engage à utiliser uniquement des cages conformes au bien-être animal, aux meilleurs soins, à l'entretien, à la sécurité des oiseaux et à suivre la réglementation sanitaire en vigueur.

L'organisation ne sera pas tenue responsable des décès ou des vols éventuels.

Règlement de la bourse :

Seules les personnes identifiées par un badge OCA seront habilitées pour la vente.

Un prélèvement de 10 % sur les ventes sera effectué par le club organisateur.

La bourse est ouverte aux seuls participants du concours, dans la mesure des cages disponibles.

Pour 1 oiseau en concours, chaque exposant pourra inscrire au maximum 3 oiseaux en bourse. Si **non** participation au concours 1,50€ par oiseau sera demandé à l'engagement.

Les oiseaux devront être de propre élevage, munis de bagues fermées réglementaires, présenter un réel intérêt pour l'élevage et être de santé irréprochable.

Les oiseaux seront bagués aux diamètres réglementaires et âgés au maximum de 2 ans pour les becs droits, 5 ans pour les petits psittacidés et de 9 ans pour les grands psittacidés.

L'organisateur se réserve le droit d'écarter tout oiseau qui ne correspond pas à ces critères.

Formalités vétérinaires :

Sur le plan sanitaire, la réglementation en vigueur sera appliquée :

- Une attestation de provenance mentionnant l'absence de maladies infectieuses, en particulier la maladie de Newcastle, dans leur département, sera demandée par l'organisateur auprès des DSV concernées,
- L'éleveur exposant devra fournir une déclaration sur l'honneur (modèle ci-joint) attestant que ses oiseaux n'ont pas participé à une manifestation internationale dans les 30 jours précédant le régional. Dans le cas contraire, l'éleveur devra fournir un certificat vétérinaire daté de moins de 5 jours attestant de la bonne santé des oiseaux présentés, mentionnant leurs numéros de bagues.
- Les organisateurs et le vétérinaire se réservent le droit de refuser tous les oiseaux ne donnant pas entière satisfaction sanitaire.

Toute participation à l'exposition entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Le Président de l'O.C.A

Michel DOTTA

OISEAU CLUB D'ISTRES

Siège social :

73, chemin de la Manne

13800 ISTRES

Portable: 06 62 49 41 75

E-mail : michel.brau@bbox.fr

A l'occasion du "**Salon des Oiseaux et de la Nature**", **L'Oiseau Club d'ISTRES** organise un concours-Bourse qui se tiendra à ISTRES, Halle polyvalente de Rassuen (boulodrome), les samedi 12 et dimanche 13 octobre 2013.

Concours uniquement spécial Chardonnerets et ses hybrides et Spécial Raza Espagnol

Tous les clubs et éleveurs sont invités à participer.

La date limite de réception des inscriptions est fixée au jeudi 3 octobre 2013.

Les oiseaux seront engagés le vendredi 11 octobre après-midi : de 14h00 à 19h30 (vous pouvez me contacter si vous avez un souci avec cet horaire)

Vous trouverez ci-joint, une fiche d'engagement qui pourra être photocopiée et distribuée à chaque éleveur souhaitant s'inscrire. Ce document sera renvoyé à :

Michel BRAU : 73, chemin de la Manne 13800 - ISTRES

Portable : 06 62 49 41 75 - E-mail : michel.brau@bbox.fr

REGLEMENT Bourse:

Bourse ouverte à tous les éleveurs.

L'engagement est gratuit. Il sera prélevé 10 % au bénéfice de l'O.C.I. sur le montant des ventes.

Les oiseaux âgés au maximum de 3 ans pour les « bec droit » et 5 ans pour les psittacidés seront acceptés .

L'Oiseau Club d'ISTRES s'engage à faire figurer sur chacune des cages, les caractéristiques de l'oiseau (à indiquer sur la feuille d'engagement par les éleveurs), et le prix de l'oiseau.

Les oiseaux seront engagés le vendredi 11 octobre après-midi : de 14h00 à 18h00 (vous pouvez me contacter si vous avez un soucis avec cet horaire)

Les transactions se dérouleront par l'intermédiaire des membres de **L'Oiseau Club d'ISTRES**, en nombre suffisant pour satisfaire aux différentes tâches de surveillance et d'entretien.

Les oiseaux cédés, mis en vente, pourront être remis immédiatement à l'acheteur.

Les éleveurs retireront leurs oiseaux le dimanche 13 octobre après 18h30.

REGLEMENT Concours spécial Chardonneret et ses hybrides et spécial Raza Espagnol Jugement à l'anglaise

Juge faune européenne : Jean-Michel Eytorff

Juge posture : Ferran Girones Limeres

Les droits d'engagement sont fixés à 3€ par oiseau.

20 oiseaux engagés donnent droit à 10 oiseaux supplémentaires gratuits

Dans tous les cas, les éleveurs transmettront aux organisateurs, un exemplaire des feuilles d'engagement concours, bourse, et annexe **ainsi qu'un chèque libellé à l'ordre de O C I**, représentant le montant des engagements.

Seules les classes COM élargies aux classes spécifiques retenues par les organisateurs seront acceptées.

Classe spécifiques ;

Un distinguo est fait entre les chardonnerets de grandes taille type Major et ceux plus petits type Parva,

Une classe spécifique est prévue pour des Razas à fond rouge,

Une classe spécifique est prévue pour des oiseaux propre élevage âgés de plus de 2 ans,

Une autre classe est prévue pour des oiseaux non propres élevage. (Exemple vous avez acquis un oiseau dont vous voulez connaître le pointage).

Voir tableau des classes ci-après.

Ne pourront participer que des oiseaux bagués réglementairement avec une bague fermée.

Les oiseaux mis en concours peuvent être cédés et retirés immédiatement sauf les champions qui ne pourront être retirés du concours que le dimanche après 17h, ou cas très exceptionnel voir le comité organisateur.

Les éleveurs participants pourront assister aux jugements.

Sécurité

La sécurité des oiseaux sera assurée pendant toute la durée de l'exposition par ;

Une surveillance active de jour par du personnel,

La présence d'un gardien de nuit dans la salle durant les 2 nuits de l'exposition,

Une barrière de sécurité devant les présentoirs pour maintenir le public à une distance respectable des oiseaux.

Récompenses

Un diplôme déclinant les titres ou de participation à chaque participants

Challenge Raza calculé sur 8 oiseaux

Challenge chardonnerets calculé sur 5 oiseaux

Challenge hybrides calculé sur 5 oiseaux.

Prix au meilleur raza

Prix au meilleur chardonneret

Prix au meilleur Hybride 3

CONTROLE SANITAIRE

. Réglementation sanitaire en vigueur au moment de l'exposition.

. Les formalités relatives à la présentation des oiseaux (attestation de provenance mentionnant l'absence de maladies infectieuses en particulier la maladie de Newcastle) seront demandées aux DSV concernées par les organisateurs, dans la limite du respect des dates limites d'engagement.

. Le vétérinaire sanitaire, Mme SUYWENS C, contrôlera l'état sanitaire de tous les oiseaux ainsi que les documents obligatoires fournis par les exposants.

. Les oiseaux reconnus suspects de maladies à l'encagement ne seront pas acceptés.

. Tout spécimen présentant des symptômes d'affection pathologique au cours de l'exposition sera isolé en local sanitaire.

. Les organisateurs et le vétérinaire sanitaire se réservent le droit de refuser tous les oiseaux ne donnant pas entière satisfaction sanitaire.

Pièces à fournir :

L'éleveur exposant devra fournir une déclaration sur l'honneur, attestant que ses oiseaux n'ont pas participé à une exposition internationale dans un délai de moins de 30 jours. (Modèle ci-joint, à nous retourner signée ou à apporter le jour de l'encagement)

Dans le cas contraire l'éleveur devra fournir un certificat vétérinaire de moins de 5 jours attestant de la bonne santé des oiseaux présentés avec leur identification de bague.

Les oiseaux d'espèces protégées par la Convention de Washington (annexe A du règlement 337/97 Cites) ou par la Loi de 1976 (faune européenne en phénotype sauvage, espèces inscrites à l'arrêté du 17 Avril 1981 fixant la liste des espèces protégées), ainsi que les oiseaux d'espèces protégées représentées sur le territoire du département de la Guyane (arrêté du 16 Mai 1986), ne pourront être engagés que par les éleveurs titulaires du certificat de capacité ou de l'autorisation préfectorale de détention pour l'élevage de ces espèces .

La copie du certificat de capacité et d'ouverture d'établissement ou de l'autorisation de détention sera jointe au formulaire d'engagement ainsi que l'attestation de marquage.

Les variétés de ces espèces présentant des caractères de mutation obtenus par sélection pourront être engagées, sans formalité particulière.

Calendrier de l'exposition :

Jeudi 3 octobre : Date limite de réception des feuilles d'engagement.

Vendredi 11 octobre : Enlèvement des oiseaux de 14h00 à 19h30 (vous pouvez me contacter si vous avez un souci avec cet horaire)

Samedi 12 octobre : jugement des oiseaux en présence des éleveurs

Ouverture au public de 9h30 à 18h00

Dimanche 13 octobre : Ouverture au public de 9h30 à 18h00

Remise des prix à 11h00.

Délogement des oiseaux bourse 18h30- concours 19h00 4

Entrée Exposition :

Adulte 4€ gratuit pour les enfants accompagnés de moins de 12 ans

Exposant Bourse et/ou concours : 1 entrée gratuite valable 2 jours sur présentation de la carte d'identité de l'éleveur exposant.

Ces entrées ne sauraient en aucun cas être cédées à un tiers.

Vous trouverez toutes ces informations et tous les documents sur les sites :

□ d'ICC : <http://carduelis.carduelis.pagesperso-orange.fr/index.html>

□ et de l'OCI : <http://carduelis.carduelis.pagesperso-orange.fr/OCI/index.htm>

Les membres de ***l'Oiseau Club d'ISTRES*** vous réserveront le meilleur accueil et vous espèrent nombreux.

Le Président de l'**O.C.I** :

Michel BRAU



1er championnat transfrontalier Alpes Méditerranée

Palavas les Flots – Du 30 octobre au 3 novembre 2013

Madame, Monsieur,
Chers amis éleveurs

L'Oiseau Club Palavas Hérault organise en collaboration avec la Région Ornithologique du Sud Est

Le 1^{er} Championnat transfrontalier Alpes Méditerranée.

à Palavas-les-Flots - Grande Salle Polyvalente

Avenue de l'Abbé Brocardi - Rive gauche.

Cette manifestation sera ouverte au public du 1er au 3 Novembre.

Cette Exposition Internationale toutes sections (sauf chant), respectera la charte spécifique des expositions UOF COM France, adoptée par les présidents de région le 22 avril 2006 et modifiée le 27 mai 2007.

L'OCPH et la ROSE s'engagent à utiliser uniquement des cages conformes au bien-être animal, aux meilleurs soins, à l'entretien, à la sécurité des oiseaux et à suivre la réglementation sanitaire en vigueur.

L'exposition est ouverte à tous les oiseaux de propre élevage des éleveurs amateurs européens, en règle pour les espèces d'oiseaux qu'ils élèvent.

CALENDRIER :

Engagement des oiseaux : mercredi 30 octobre de 9h à 19h

Jugement des oiseaux : jeudi 31 octobre et vendredi 1^{er} novembre

Ouverture au public : samedi 2 de 9h à 18h et dimanche 3 novembre de 9h à 17h.

Remise des prix : dimanche 3 novembre à 11h

Délogement : dimanche 3 novembre à 17h30

REGLEMENT INTERIEUR :

Les classes de jugement sont celles de l'U.O.F. (C.O.M. France) en vigueur depuis le 1^{er} mai 2009, avec une ouverture pour les nouveaux oiseaux acceptés par la C.O.M., nous consulter ou télécharger sur notre site : <http://www.r13rose.fr> - <http://www.oiseau-club-palavas-herault.com/>

Il n'y a pas de limitation du nombre d'oiseaux (*stam* ou *individuel*).

Ne pourront participer que des oiseaux bagués réglementairement avec une bague fermée et au numéro de *stam* (souche) de l'éleveur. Si le numéro de *stam* (souche) de l'éleveur ne figure pas sur la bague, (bagues club ou 00) une attestation de la société ayant délivré la bague sera exigée et devra être jointe à la feuille d'engagement. Les bagues de couleur sont acceptées.

Les oiseaux mis en concours peuvent être cédés selon les mêmes modalités que la bourse gérée, ils ne pourront être retirés du concours que le dimanche à 16h.

CONTRAINTES REGLEMENTAIRES, SANITAIRES et VETERINAIRES

Justificatif d'origine.

Tous les oiseaux faisant l'objet d'un engagement à l'exposition internationale devront faire l'objet d'un **justificatif d'origine constitué par la déclaration sur l'honneur du modèle joint (modèle annexe IV)**, qui devra être dûment complétée, à joindre à la feuille d'engagement.

Cas spécifiques :

1. Espèces inscrites au règlement communautaire 338/97 :

- annexe A : idem annexe B et C si de 2^{ème} génération. Certificat intracommunautaire (CIC) et/ou CITES des parents dans les autres cas
- Une copie de l'attestation de marquage, devra accompagner les oiseaux
annexe B et C : Attestation sur l'honneur, de naissance et d'élevage en captivité chez l'éleveur avec les noms latins des espèces

2. Pour les espèces indigènes, hybrides et guyanaises en phénotype sauvage :

- les oiseaux seront nés et élevés en captivité.
- les hybrides suivront le régime juridique de leur parent le plus protégé
- les oiseaux seront bagués ou identifiés :
 - soit selon la réglementation française
 - soit selon la réglementation du pays d'origine

Ces spécimens ne pourront être présentés que par des titulaires du certificat de capacité et d'une ouverture d'établissement ou, d'une autorisation préfectorale de détention (exonération du certificat de capacité, en raison des quotas fixés par les arrêtés du 10 août 2004). La copie de l'ouverture d'établissement ou de l'autorisation préfectorale de détention ainsi qu'une copie de l'attestation de marquage, devront accompagner les oiseaux.

En cas de doute, nous contacter.

RAPPEL : Les variétés mutantes de ces espèces obtenues par sélection (art. R 211.5 du code l'environnement) pourront être engagées sans formalité préalable.

Autorisation sanitaire (sous réserve de confirmation et d'évolution) :

- Le comité d'Organisation se chargera de la demande des **attestations départementales de provenance**, mentionnant l'absence de maladies infectieuses, en particulier la maladie de Newcastle auprès des DD(CS) PP concernées.
- En cas de participation à une ou plusieurs manifestations internationales en France ou à l'étranger, dans les 30 jours précédant l'exposition internationale COM, l'éleveur devra fournir un certificat vétérinaire de bonne santé datant de moins de 5 jours, garantissant l'état sanitaire de l'élevage d'origine. Celui-ci devra accompagner les oiseaux.
- Les éleveurs qui n'ont pas participé à une manifestation internationale dans les 30 jours précédant l'exposition internationale COM seront normalement dispensés de ce certificat. Celui-ci pourra toutefois leur être demandé si l'état sanitaire du département d'origine l'exige au moment de celle-ci.
- vaccination contre la maladie de Newcastle pour les espèces concernées.

Suivi vétérinaire :

Le suivi de l'exposition sera placé sous l'autorité du vétérinaire sanitaire de l'exposition : **Mr Thierry Girod**. Les oiseaux seront examinés dès leur arrivée, et un suivi sera assuré durant toute la manifestation. Tout oiseau reconnu atteint d'une pathologie sera placé en local d'isolement.

Les organisateurs et le vétérinaire sanitaire se réservent le droit de refuser tous les oiseaux ne donnant pas entière satisfaction sanitaire.

DROITS D'INSCRIPTION

Les droits d'engagement **3 € par oiseau, soit 12 € par STAM**.

Palmarès obligatoire au prix de **5 €**

Les inscriptions par fax (04 99 15 01 85) ou par (Internet sont possibles : **Email** : corto2@wanadoo.fr Vous pouvez télécharger les feuilles d'engagement sur notre site : <http://www.r13rose.fr> - <http://www.oiseau-club-palavas-herault.com/>

Dans tous les cas, les éleveurs transmettront aux organisateurs, un exemplaire des feuilles d'engagement concours et pré-inscription bourse, **ainsi qu'un chèque libellé à l'ordre de OCPH**, représentant le montant des engagements, du palmarès.

Au plus tard le Lundi 21 Octobre 2013

Et ce afin de permettre les démarches auprès des DDPP dans les délais réglementaires.

À l'adresse ci-dessous :

OCPH M. Bernard CICERO, 5 rue de la Gare, 34430 St Jean de Védas.

Les organisateurs se réservent le droit de clore les engagements plus tôt si les impératifs de matériel le nécessitent.

ENLOGEMENT des OISEAUX :

La réception des oiseaux se fera le **mercredi 30 octobre à partir de 9h jusqu'à 19h**

Lors de l'enlogement les éleveurs ou les convoyeurs veilleront à approvisionner les oiseaux en eau et nourriture pour une durée de 48h.

Les oiseaux nécessitant une nourriture particulière doivent être signalés aux organisateurs sur la feuille d'engagement. Celle-ci devra être fournie en quantité suffisante pour la durée du concours au moment de l'enlogement.

JUGEMENT : jeudi 31 octobre et vendredi 1er novembre.

Canaris Couleurs : MM.Christian Louvel et Pierre Groux et un juge italien

Canaris de posture : Bruno Chetta et un juge italien

Exotiques bec droit : Christian Delfosse et Alain Giocanti

Faune européenne et hybrides : Jean Delestrade + juge italien ?

Psittacidés : M. Rémy Delanoue

Les juges départageront les oiseaux et leur attribueront un pointage selon les règles des expositions internationales COM. : 90 ou + (360 ou +) pour obtenir un titre de Champion, second ou troisième

Chaque oiseau aura une feuille de jugement modèle COM. Les décisions des juges seront sans appel.

RECOMPENSES :

Un diplôme sera délivré pour chaque oiseau champion

Un souvenir sera offert à chaque participant

Grands Prix :

Meilleur pointage sur 8 oiseaux :

- Section D, 4 prix couleur : lipochrome, mélanine classique, mosaïque, et nouvelles couleurs

- Section E, 2 prix posture : plume frisée et plume lisse

- Section F1 à F5, 1 prix exotiques domestiqués

- Section F6 à F11, 1 prix autres exotiques

Meilleur pointage sur 6 oiseaux :

- Section F12 à F14, 1 prix (Colombidés, Cailles, colins)

- Section H, 1 prix hybrides

- Section I1 et I2, 1 prix faune européenne

- Section K1, 1 prix Agapornis

- Section J, 1 prix perruches ondulées.

- Section K2 à K18 Autres psittacidés

En fonction du nombre d'oiseaux 3 ou 4 grands prix.

Les classes seront regroupées, pour exemple l'an passé : un grands prix AGA, petites américaines - un grand prix perruches ondulées, euphèmes – un grand prix moyennes, grandes perruches et perroquets.

ENTREE EXPOSITION

Adulte 4€

Enfants de moins de 12 ans, accompagnés, gratuit.

L'entrée est gratuite pour les exposants et leurs conjoints.

BOURSE DE CESSION :

OUVERTE AUX ELEVEURS EXPOSANTS

- Une bourse est ouverte aux seuls participants du concours.
- La feuille de pré-inscription pour la bourse précisant le nombre d'oiseaux et la section devra être envoyée avec la feuille du concours.
- Oiseaux propre élevage, bagues fermées et âgés aux maximum de 2 ans (2012 et 2013) pour les becs
- droits et 4 ans pour les psittacidés (2010, 2011, 2012 et 2013).
- Pour 1 oiseau en concours 4 oiseaux en bourse, l'engagement est gratuit.
- 10% du prix de vente seront pris par l'organisation;

- Les oiseaux du concours pourront être mis à la bourse, mais ne seront remis à l'acquéreur que le dimanche à partir de 17H.
- Aucun oiseau ne pourra être réservé sans son paiement

APPLICATION DU REGLEMENT

Tout exposant accepte que ses oiseaux puissent être photographiés et filmés librement après jugement.

Il n'autorise l'utilisation ou la diffusion ultérieure des photographies ou films réalisés qu'avec l'accord exclusif de l'organisation pour une utilisation en lien direct avec les activités ornithologiques.

Sur chaque photo utilisée ou diffusée sera mentionné le nom de l'éleveur

Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables des accidents, pertes, vols ou mortalités dont les oiseaux pourraient être victimes, quelle qu'en soit la cause. Aucune indemnisation quelconque ne pourra être exigée,

L'éleveur renonce à toutes poursuites contre les organisateurs.

Le seul fait d'engager des oiseaux, implique l'acceptation du présent règlement.

Le Comité Organisateur sera seul habilité à trancher tous les cas non prévus par le présent règlement.

Les membres de l'O.C.P.H. et de la R.O.S.E., les bénévoles de l'Association, la municipalité de Palavas les Flots, s'efforceront de vous réserver le meilleur accueil dans leur belle région, et prendront le plus grand soin des oiseaux que vous leur confierez.

Ils espèrent vous recevoir très nombreux, vous souhaitent une excellente saison de concours et vous remercient de votre participation.

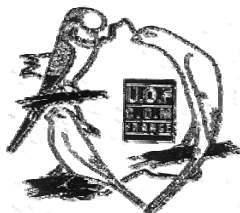
Bernard CICÉRO
Président de L'OCPH

Guy DOUMERGUE
Président de la ROSE.

UOF - COM France - CONCOURS

FEUILLE D'ENGAGEMENT:

Ville :



M. ou Mme Date:
 Adresse :
 CP..... Ville: Tél.:
 Email : Fax:
 Société :

Région : 13

N° de souche UOF :

Autres N° de Souche (fournir un justificatif)

	STAM	Section	Classe	Souche	Bague	Année	Désignation : Race, Couleur, Type...	Prix (event.)	Organisation
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
11									
12									
13									
14									
15									
16									
17									
18									
19									
20									

Note: l'inscription doit se faire dans l'ordre de la classification UOFCOM France, une feuille "STAM", une "INDIVIDUEL" un changement de sujet ne pourra être fait que s'il appartient exactement à la même section et à la même classe

Nombre d'oiseaux engagés :

individuels - € X : - €
 stams - € X : - €

Les oiseaux arriveront le :

- par convoyeur : M.....

- par transporteur :(nom)

à

Palmarès - € X : - €

les cageots doivent toujours être accompagnés d'une feuille d'engagement.

TOTAL à payer :

- €

Signature :

Seront repris par M.....

ou réexpédiés à l'adresse suivante :

Annexe IV

DECLARATION SUR L'HONNEUR POUR LA PARTICIPATION A DES EXPOSITIONS OU A DES RASSEMBLEMENTS D'OISEAUX D'ORNEMENT

Je soussigné(e):

Adresse

Club

N° de souche.

Fédération

Certifie que les oiseaux faisant l'objet de ma feuille d'engagement à :

sont nés dans mon élevage, et issus de parents eux-mêmes nés et élevé en captivité depuis plus de deux générations.

aration sur l'honneur

que mes oiseaux sont en bonne santé.

- avoir - ne pas avoir – (*razer la mention inutile*) participe a des manifestations a caractere international dans les 30 jours pré-cédant la manifestation; (une manifestation est considérée comme internationale dès la présence d'un oiseau étranger).

appel : il est impératif de fournir un certificat sanitaire datant de 5 jours au plus, garantissant l'état sanitaire de l'élevage dans les 30 jours suivant la participation à une manifestation internationale.

- avoir participé dans les 30 derniers jours aux manifestations suivantes :

Date :	Lieu :	Club organisateur

- n' avoir pas remarqué, au sein de mon élevage, au cours des 21 derniers jours, des cas de mortalité ou de morbidité anormale.

- présenter mes oiseaux dans les conditions compatibles avec la réglementation relative au bien être des animaux.

Certifié exact, le

Signature de l'éleveur exposant